Éolien: le grand revirement d'Emmanuel Macron



Article rédigé par Le Figaro, le 24 mai 2020

Source [Le Figaro] Adoptée par décret le 21 avril, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit d'accélérer le développement, très contesté en France, de l'éolien. Il y a quelques mois pourtant, le président de la République affirmait vouloir freiner son essor. Le vent aurait-il tourné?

La feuille de route énergétique de la France à l'horizon 2028 est désormais gravée dans le marbre. Adoptée par décret gouvernemental le 21 avril, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2019-2028 affiche la volonté française de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité et de développer sur notre territoire les énergies renouvelables, tout particulièrement l'éolien. De quoi rendre fous de rage les adversaires de ces grands moulins à vent qui ont fleuri en France depuis plusieurs années, envahissant, au mépris de l'esthétique des paysages, certaines régions comme les Hauts-de-France, le Grand Est, le Centre-Val de Loire...

La France compte quelque 8000 éoliennes sur son territoire. Demain, celles-ci seront près de 20.000, la PPE prévoyant d'ores et déjà la multiplication par 2,25 de la puissance installée de l'éolien terrestre d'ici à 2028. «La prolifération des éoliennes est ainsi inscrite au rang des priorités de notre pays. N'y avait-il pas de décisions plus urgentes, en ces temps de pandémie?» interrogent un certain nombre de personnalités dans une tribune publiée le 7 mai dans Le Figaro . Parmi les signataires: Stéphane Bern, Jean-Claude Casanova, de l'Institut, Michel Pébereau (ancien président de BNP Paribas), Françoise Chandernagor, de l'Académie Goncourt, Denis de Kergorlay, coauteur, avec Pierre Dumont, d'Éoliennes: chronique d'un naufrage annoncé (Éditions François Bourin), Patrice Cahart (1), inspecteur général des finances honoraire et ancien directeur de la législation fiscale au ministère des Finances...

Sans oublier Jean-Louis Butré, président de la Fédération Environnement durable (FED) qui entend déposer prochainement une requête contre la PPE devant le Conseil d'État avec un certain nombre d'associations (Vent de colère!, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Sauvons le climat...). «Nous sommes furieux de cette décision qui engage la France pour quinze ans, voire plus, prise en catimini, en pleine crise du Covid, sans tenir compte des remarques et critiques émises lors de la phase de consultation préalable, s'indigne Jean-Louis Butré. Nous avions l'espoir qu'Emmanuel Macron serait assez fort pour contrer les influences des lobbies, nous espérions de lui qu'il allait prendre une position gaullienne, de chef d'État, et dire: "Stop! Freinons la progression des énergies renouvelables!"»

À lire aussi : Éoliennes: le livre choc qui dénonce un scandale international

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

24/05/2020 06:00